



Moulins, le 18 novembre 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

INSCRIPTION A L'EXAMEN DU CERTIFICAT DE CAPACITE PROFESSIONNELLE DE CONDUCTEUR DE TAXI – SESSION 2012

L'examen du certificat de capacité professionnelle de conducteur de taxi, session 2012, sera organisé ainsi qu'il suit :

**ÉPREUVES D'ADMISSIBILITE (U.V.1, U.V.2 ET U.V.3)
LES 28 ET 29 FEVRIER 2012**

**ÉPREUVE D'ADMISSION (U.V.4)
LES 9, 10 ET 11 MAI 2012**

Les candidats qui désirent se présenter à cet examen doivent impérativement retirer un formulaire d'inscription auprès de la Préfecture ou le télécharger sur le site : www.allier.gouv.fr.

Ce document dûment rempli et complété sera déposé ou adressé au plus tard :

le 28 décembre 2011, délai de rigueur, le cachet de la poste faisant foi,

à la Préfecture de l'Allier, Direction de la Réglementation, des Libertés Publiques et des Etrangers, Bureau de la Circulation, Service des taxis, B. P. 1649, 03016 MOULINS CEDEX.

Tous renseignements peuvent être obtenus auprès de la Préfecture de l'Allier (Tél : 04.70.48.33.16)

Contact presse :

Préfecture / bureau de la communication interministérielle
Chantal GUEROT
Tél. 04 70 48 30 32